

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet

Les conditions générales énoncées ci-dessous régissent les conditions de ventes et de réalisation des sessions de formation entre Elite Formation et l'Acheteur, de la commande au suivi post formation.

L'inscription

Les inscriptions aux stages sont prises dans l'ordre d'arrivée des confirmations d'inscription écrites, adressées à Elite Formation par courrier, par mail ou fax.

A la réception de ce document Elite Formation fera parvenir :

- Au(x) financeurs(s) une confirmation d'inscription ainsi que la convention de stage.
- Au(x) stagiaire(s) une convocation, le programme de la formation, le règlement intérieur, une fiche de renseignements pratiques (plan des locaux, moyens d'accès, liste d'hôtels...).

A la fin de la formation, Elite Formation s'engage à

- Remettre au(x) stagiaire(s) une attestation de fin de stage.
- Faire parvenir au(x) financeur(s) une facture ainsi que la photocopie de l'attestation de fin de stage.
- Les financeurs et employeurs peuvent sur demande obtenir les photocopies des feuilles d'émargement et du questionnaire de satisfaction du stagiaire.

Conditions de règlement

Le montant de nos prestations est payable au comptant à réception de la facture et de l'attestation de fin de stage signée par les stagiaires.

En cas de règlement effectué par un organisme tiers, l'entreprise ou le stagiaire ayant demandé la formation reste responsable de l'intégralité du paiement, même en cas de prise en charge partielle.

Désistement ou inexécution partielle

L'inscription à un stage implique la facturation du coût du stage. En cas d'empêchement, le participant pourra obtenir son inscription à un stage ultérieur, à la condition de porter sa défaillance à la connaissance de Elite Formation au moins dix jours ouvrés avant le début du stage.

Toute annulation dans les dix jours ouvrés précédents le début de la formation entraînera le paiement d'une indemnité correspondant à 50% du coût total de la formation.

Toute annulation dans les deux jours ouvrés précédents le début de la formation entraînera le paiement du coût total de la formation.

En cas d'inexécution partielle de l'action de formation, le coût total de la formation sera facturé.

Elite décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.

Outils et moyens d'évaluation

1. Evaluations « à chaud » : un questionnaire d'évaluation sera remis au stagiaire à la fin de la session afin d'évaluer la formation dans sa globalité (le cours, les supports, le formateur, la qualité de la formation donnée...)

2. Evaluations « à froid » : un questionnaire d'évaluation sera envoyé aux participants à la fin de chaque saison de formation. Ce questionnaire permet de prendre la mesure de la satisfaction des stagiaires avec du recul ; Permet de prendre la mesure de la satisfaction des stagiaires qui auraient suivi plusieurs formations.

Assurance

L'Acheteur reste responsable de ses collaborateurs vis-à-vis des tiers et de Elite Formation pendant la durée de la formation. Il s'oblige à souscrire une police d'assurance offrant une couverture suffisante contre les risques de toute nature.

Réserve de propriété

Toute reproduction ou diffusion des documents remis aux stagiaires sont rigoureusement interdites.

Résolution

De convention expresse, le non respect des conditions entraîne :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de paiement ou l'échéance prévue
- L'application d'une pénalité, conformément à la loi du 31/12/1992 d'un montant égal à cinq fois et demi le taux de l'intérêt légal prenant effet sans envoi d'une mise en demeure de règlement par courrier recommandé. Cette pénalité fera l'objet de factures établies au prorata de la période de retard et au moins trimestriellement.
- Une intervention contentieuse et l'application, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale à 35% de la somme impayée, outre frais judiciaires, intérêts légaux et frais de contentieux et de recouvrement.

Clause attributive de juridiction

Pour tout litige pouvant survenir dans l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de régler à l'amiable avant tout recours devant la juridiction compétente. En cas d'impossibilité d'aboutir à un accord à l'amiable, le litige sera soumis aux tribunaux de Paris quel que soit le siège social ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

Informatique et libertés

Les informations sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.